

Priviège—M. Domm

Une voix: A quelle sorte de manigances vous livrez-vous?

M. Kempling: Mon collègue me demande à quelle sorte de manigances nous nous livrons. Je trouve cette remarque particulièrement injuste.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme je l'ai dit aux députés, il semble que nous ayons là un grief et une certaine tension. J'invite toutefois tous les députés à s'abstenir de prêter des intentions aux autres députés, et cela est valable pour nous tous.

M. Kempling: J'ajouterais que les dispositions du nouveau règlement relatives aux initiatives parlementaires ne nous demandent pas de dire pourquoi nous acceptons ou rejetons une motion ou un projet de loi. Comme nous ne sommes pas tenus de le faire, nous ne l'avons pas fait.

Nous croyons que le comité de la justice et du solliciteur général est autorisé à entreprendre cette étude de son propre chef. Pourquoi en sommes-nous arrivés à cette décision? Nous avons tiré au sort 20 projets de loi et nous ne pouvons en choisir qu'un maximum de six.

M. Vankoughnet: Cinq seulement ont été choisis.

M. Kempling: Si le député désire aborder le sujet, je préférerais qu'il le fasse plus tard.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Burlington.

M. Kempling: Nous choisissons jusqu'à six projets de loi ou motions...

M. Vankoughnet: Cinq.

M. Kempling: ... qui sont tirés au sort. La dernière fois que nous l'avons fait, nous en avons choisi trois, car il y aura un nouveau tirage lorsque nous en aurons fini avec les dix articles. A quoi servirait-il d'en choisir dix autres si les députés ne voient pas la possibilité de les soumettre à un vote? Nous avons donc fait notre choix sur cette base. La première fois, nous en avons choisi trois. Nous en avons choisi cinq lorsque nous en avons fini avec dix des motions ou projets de loi que nous avons à examiner. Nous en choisirons dix autres et l'un d'eux pourra peut-être faire l'objet d'un vote.

Monsieur le Président, comprenez également qu'il s'agit là de quelque chose de nouveau. La première série de projets de loi que nous avons étudiés au cours de la première session remontaient pour la plupart à plusieurs années. Certains d'entre eux présentaient des vices de forme, d'autres des vices juridiques ou constitutionnels. Néanmoins, ils ont été mis dans le bac pour le premier tirage. La plupart d'entre eux ont été déposés de nouveau. Dans certains cas, il s'agit de projets de loi dont on a fait des motions. Nous avons beaucoup à apprendre. Je crois qu'un jour nous finirons par produire de meilleures motions et de meilleurs projets de loi. Le comité peut recourir aux services de juristes et de rédacteurs. Nous recommandons instamment aux députés de consulter ces spécialistes pour s'assurer que leurs projets de loi sont rédigés de la meilleure façon possible.

• (1600)

Quant au comité en cause, et mon collègue de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) voudra peut-être formuler une observation là-dessus, si la question est renvoyée au comité des élections, des privilèges et de la procédure, nous nous empresserons

de l'entendre. Nous serons également disposés à entendre le député de Peterborough (M. Domm) à la prochaine séance du comité s'il veut bien comparaître devant nous.

Je ne peux parler de la fuite faite aux journalistes. C'est une autre question. J'ai été consterné, comme l'ont été tous les députés, le matin même où le comité présentait son rapport à la Chambre de trouver dans *The Ottawa Citizen* des observations sur le rapport. A la dernière séance du comité, les membres m'avaient autorisé à me faire leur porte-parole auprès des médias après le dépôt du rapport. Je l'ai fait. J'ai parlé à un certain nombre de journalistes de cette affaire en dehors de la Chambre. Je dois ajouter que c'est la seule question à laquelle ils étaient vraiment intéressés.

Je laisse l'affaire entre vos mains, monsieur le Président. De nombreuses décisions ont été rendues dans le passé sur le comportement des membres d'un comité et sur l'opportunité d'une intervention de la présidence. Je ne citerai pas ces décisions, car je suis persuadé que Votre Honneur les connaît parfaitement bien. A mon avis, c'est une affaire grave. Il s'agit d'un grief. On devrait en saisir un autre comité qui pourrait peut-être nous donner d'autres directives sur la façon de procéder que nous devrions adopter désormais.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais parler de la question de privilège que soulève le député de Peterborough (M. Domm). Je ne discuterai pas des mérites de sa motion, car ce n'est évidemment pas le moment.

Nous avons deux questions à examiner. La première est la fuite d'information aux médias. J'ai eu la chance que ma proposition soit choisie. Comme beaucoup d'autres, je l'ai appris par la radio, alors que je rentrais chez moi en automobile, vendredi après-midi, au lieu d'en être informé comme les députés le sont normalement. J'ai trouvé cette procédure singulière même si les nouvelles étaient bonnes pour moi, personnellement.

La deuxième question que je veux signaler à la présidence, c'est celle des séances de comités à huis clos. Le commentaire 628 de Beauchesne en donne une définition. Sauf erreur, selon ce que le député de Peterborough m'a expliqué en privé, les séances à huis clos de ce comité étaient quelque peu différentes de celles d'autres comités parlementaires. Je veux dire que, selon la définition de Beauchesne du huis clos, un comité a le droit d'exclure les étrangers en tout temps. Je n'ai jamais entendu parler de séances à huis clos dont des députés auraient été exclus. Selon le récit des événements que m'a donné le député de Peterborough, quoique brièvement, on aurait interdit à des députés d'assister à une séance à huis clos. Je m'interroge sur la façon de procéder d'un comité qui crée un précédent en vertu duquel on empêcherait des députés d'assister à une séance à huis clos dudit comité, tout en reconnaissant les bonnes intentions évidentes sur lesquelles se fondait cette décision en l'occurrence. Il s'agit d'un précédent dangereux qu'il faut contester dès le départ.